

[The text in this section is extremely faint and illegible due to the high contrast and graininess of the scan. It appears to be several lines of handwritten text.]

Marie Michet
Louise Guillot

Pauline

Pierre de Villiers

Saint-Hippolyte

Monsieur de Villiers de Bellemeuse

qui ne signent d'au morel 1717

Charles Prouin
nele respectant
l'eglise de
le Baptiste par
de mars mil six
vingt dix a
le subouit
marche Josame
grou

M. A. P. M. P.

Le 20 mars 1757 Charles
trehuzer de la nœc en cette
est deede d'hyer, et a est
Recteur prier, en presence d'antoinne trehuzer, des trehuzer, et d'antoinne
qui ne signent. e Magneval prier, et d'antoinne
Le 24 mars 1757



M^{lle} Marie Trelluyer fille legitime de maître Jean
de Stême Jeanne Trelluyer, les père et mère
a été baptisé le dixneuvième novembre de l'année
mil six cent quatrevingt dix huit, a été parrain
Venerable et discret messire Mathurin Trelluyer ^{père}, oncle
de l'enfant, et marrainne Demoiselle Marie Ponge Epouse
de maître Guillaume Toulon procureur de la juridiction
de St malo de Beignon sont été parrain maître Guillaume
Toulon, maître Pierre Trelluyer et de l'aveu et volonté
de l'enfant par moy administré dans notre Eglise
mariage.

M. Trelluyer
M. Toulon

Le 20
mars
1782

Le 20 Mars 1782 a été inhumé dans cette église le Corps de *Monsieur* *de* *la* *Chapelle*, alle
estoit âgé de 60 ans la sépulture a été faite en présence de ses enfants qui sont
figurés.

J. P. de